

NUMERO DE TÉLÉPHONE PORTABLE DE SÉCURITÉ INDISPENSABLE POUR L'ACCÈS AUX SERVICES DE BANQUE A DISTANCE



La protection de votre accès et de vos opérations en ligne est au cœur de nos priorités et constitue un enjeu réglementaire. La deuxième directive européenne sur les services de paiement (DSP2) prévoit une authentification forte. En effet, pour accéder à BFCNet et à l'Appli BFC, vous devez vous authentifier en utilisant un code de sécurité reçu par SMS.

Si vous n'avez pas encore renseigné et activé votre numéro de téléphone portable de sécurité, nous vous invitons à suivre les étapes ci-dessous dès que possible afin de continuer à profiter de l'accès à votre banque à distance.

4 étapes à suivre pour l'activation d'un numéro de téléphone de sécurité :



1 VÉRIFICATION

Dans votre espace BFCNet, cliquez sur le menu « Numéro de sécurité » et vérifiez que la BFC dispose de votre numéro de téléphone portable.

Dans le cas contraire, rendez-vous en agence muni(e) d'une pièce d'identité, et demandez à renseigner votre numéro de téléphone portable de sécurité.

2 SOUSCRIPTION

Une fois votre numéro affiché, cliquez sur « Activer le numéro de sécurité ».

3 AUTHENTIFICATION

Vous recevrez immédiatement par SMS un code d'activation à usage unique qu'il vous faudra saisir dans la case correspondante.

Code d'activation : x

4 DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Votre service est désormais activé. Il permettra de recevoir les codes de sécurité (à usage unique) par SMS afin de garantir une authentification forte dans les cas suivants :

- Tous les 90 jours à minima lors de la connexion à BFCNet et à l'Appli BFC.
- Lorsque vous ajouterez des RIB de nouveaux bénéficiaires depuis BFCNet.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **BFC**